



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2016/013
Subvention assortie de
conditions d'octroi
SOM NATATION

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 27 janvier 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 15 janvier 2016
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n° 2000/321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2001/495 du 6 juin 2001,

Considérant que la convention doit établir les conditions d'attribution de la subvention et l'engagement des deux parties pour l'année 2016.

La Ville de Millau s'engage à verser pour l'année 2016

1. Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 315 €,

Ainsi, pour 2016, le plan de versement sera le suivant :

- 1er versement en février 9 158 €
- 2ème versement en avril 9 157 €

Soit un total de 18 315 €

2. Une subvention au titre du contrat social éducatif et sportif (objectifs) dont le résultat n'est connu qu'en fin de saison sportive. Pour 2014/2015 cette subvention s'élève à 1 959 €.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 8 Janvier 2016 :

1. D'APPROUVER la convention de partenariat fixant les obligations entre la Ville et l'association SOM natation,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2016
TS 124 Chapitre 65 Fonction 40 Nature 6574

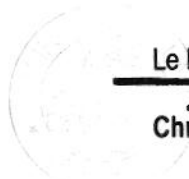
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le **27 JAN. 2016**



Le Maire de Millau


Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....34
Votants.....35

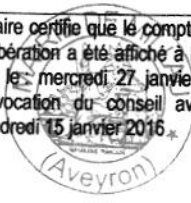
Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2016/014

**Subvention assortie de
conditions d'octroi
l'Hirondelle Millavoise**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le mercredi 27 janvier 2016,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 15 janvier 2016.
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIT EXCUSE : Hugues RICHARD pouvoir à Bernard SOULIE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L.2311-7,

Vu la délibération 2016/005 du 21 janvier 2016 portant subventions sous conditions d'octroi ainsi que l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel, soit de fonctionnement, soit au titre des manifestations sportives, sont concernées par ces dispositions,

Considérant qu'il est proposé de verser la subvention suivante au titre du premier trimestre 2016 :

Subvention de manifestations :

Association	Montant de la subvention municipale	Manifestation	Montant de l'aide indirecte
Hirondelle Millavoise (gymnastique)	1 000 €	Demi finale Division Régionale Nord Midi-Pyrénées	///

Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du vendredi 8 janvier 2016 :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant,
2. **DE DEROGER** à la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics pour la mise à disposition gratuite du matériel.

Les crédits sont inscrits au BP 2016 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le **29 JAN. 2016**

